



Marchés de détail

Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel

1^{er} trimestre 2015

SOMMAIRE

Introduction	3
Le marché de détail de l'électricité.....	4
1. Introduction	4
2. Les segments de clientèle et leur poids respectif	5
3. Etat des lieux au 31 mars 2015	6
4. Analyse en dynamique : Premier trimestre 2015.....	13
5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité.....	16
Le marché de détail du gaz	21
1. Introduction	21
2. Les segments de clientèle et leur poids respectif	22
3. Etat des lieux au 31 mars 2015	23
4. Analyse en dynamique : Premier trimestre 2015.....	31
5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail.....	34
Glossaire	40
Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz	40
Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité	41
Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz	42
Table des figures	43
Table des tableaux	44

Introduction

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

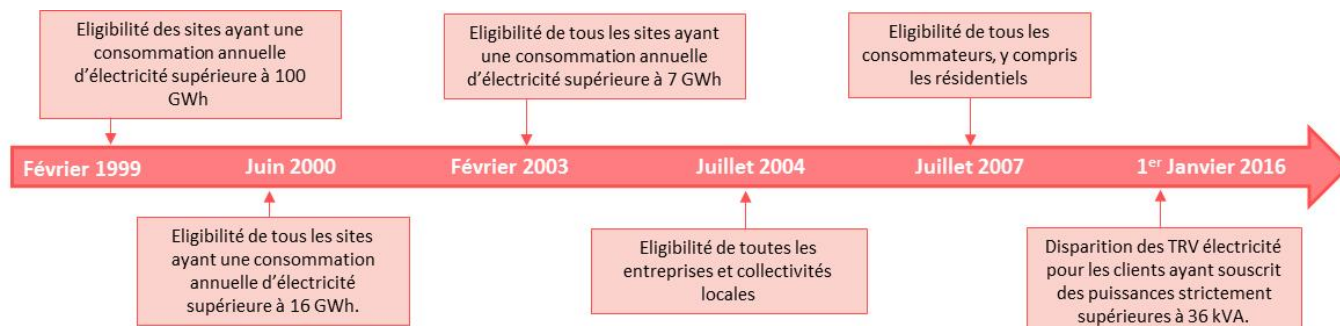
Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr). Une version anglaise est également disponible.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Le marché de détail de l'électricité

Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 mars 2015, 36,6 millions de sites sont éligibles¹, ce qui représente environ 431² TWh de consommation annuelle d'électricité.

Les clients peuvent disposer de 2 types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

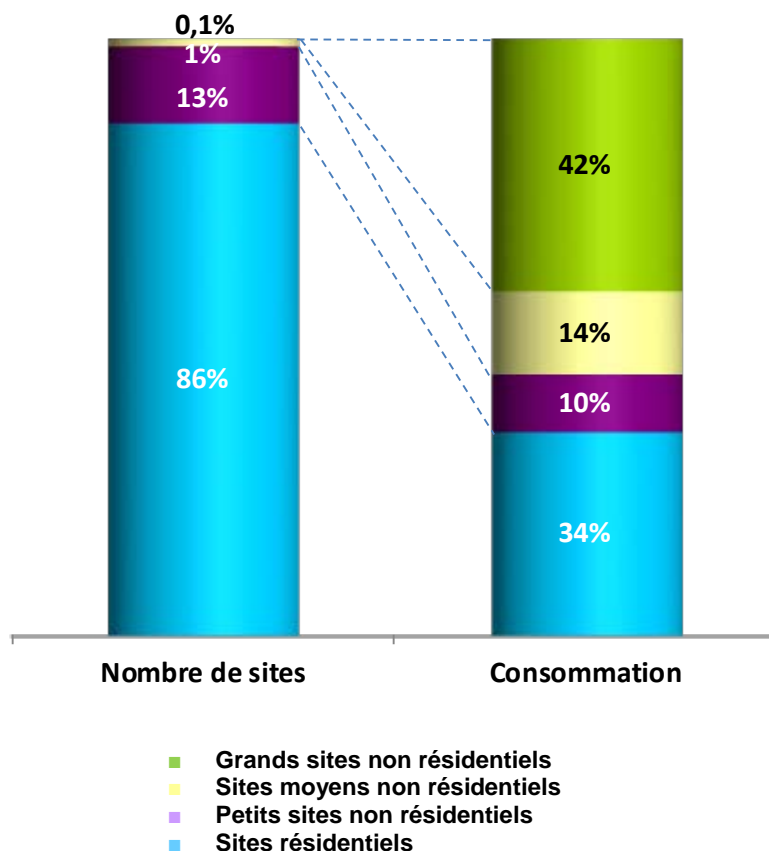
Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : Electricité Réseau Distribution France (ex EDF Réseau de Distribution), Electricité de Strasbourg, Gaz et Electricité de Grenoble, URM (ex Usine d'Electricité de Metz), SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres (ex Sorégies Deux-Sèvres) et SRD (Sorégies). Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

¹ Hors zones non interconnectées (voir le glossaire électricité pour la définition des zones non interconnectées).

² Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité à la consommation des clients raccordés aux principaux gestionnaires de réseaux, qui représente 423 TWh.

Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 Typologie des sites



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

Etat des lieux au 31 mars 2015

1.1 Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 - Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Nombre total de sites	31 617 000	31 383 000	4 967 000	5 093 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	3 209 000	3 035 000	715 000	698 000
• fournisseurs historiques	9 000	9 000	254 000	250 000
• fournisseurs alternatifs	3 200 000	3 026 000	461 000	448 000
Sites au tarif réglementé	28 408 000	28 349 000	4 252 000	4 395 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	10,1 %	9,6 %	9,3 %	8,8 %

Sources : RTE GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

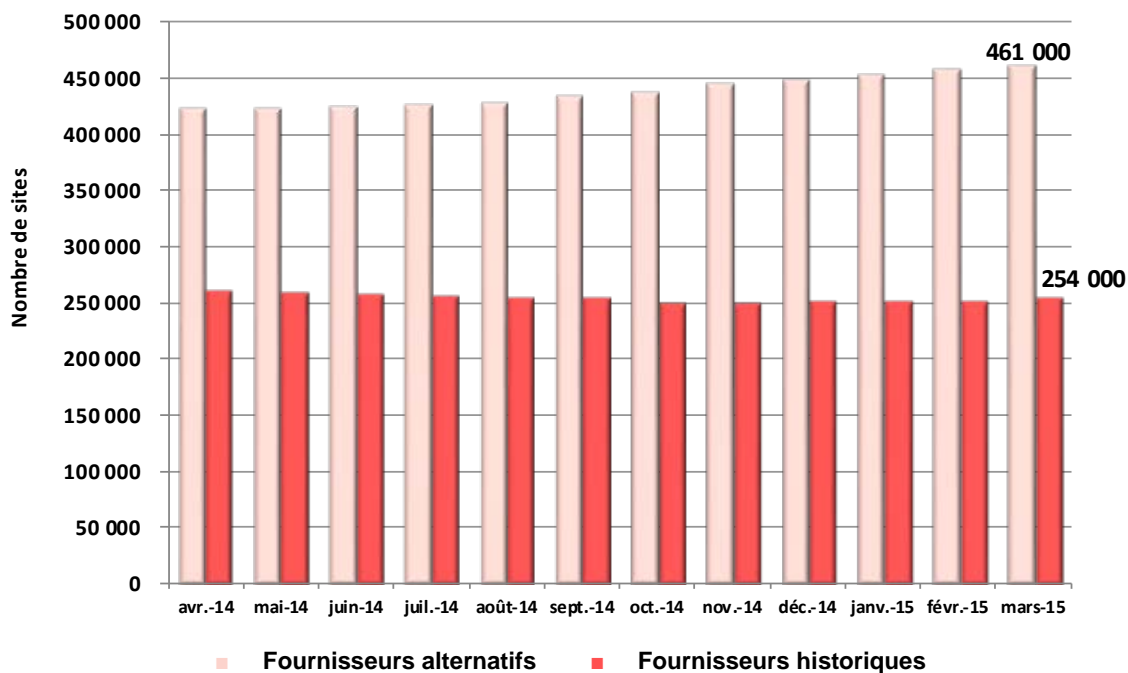
Tableau 2 - Synthèse en consommation annualisée

Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Consommation totale de sites	144,3 TWh	145,3 TWh	278,9 TWh	278,4 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	11,4 TWh	10,8 TWh	123 TWh	117,4 TWh
• fournisseurs historiques	0,04 TWh	0,04 TWh	61,8 TWh	57,5 TWh
• fournisseurs alternatifs	11,4 TWh	10,8 TWh	61,2 TWh	59,8 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	132,9 TWh	134,4 TWh	155,9 TWh	161 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	7,9 %	7,4 %	21,9 %	21,5 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

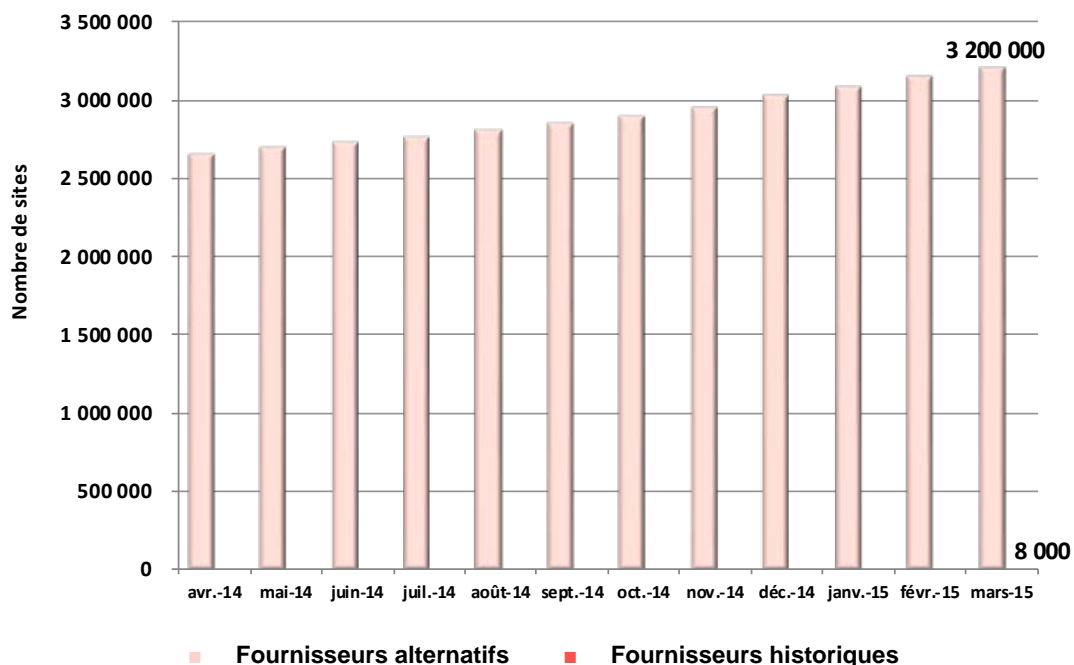
1.2 Evolution du nombre de sites en offre de marché

**Figure 2 Nombre de sites en offre de marché
- Sites non résidentiels -**



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

**Figure 3 Nombre de sites en offre de marché
- Sites résidentiels -**

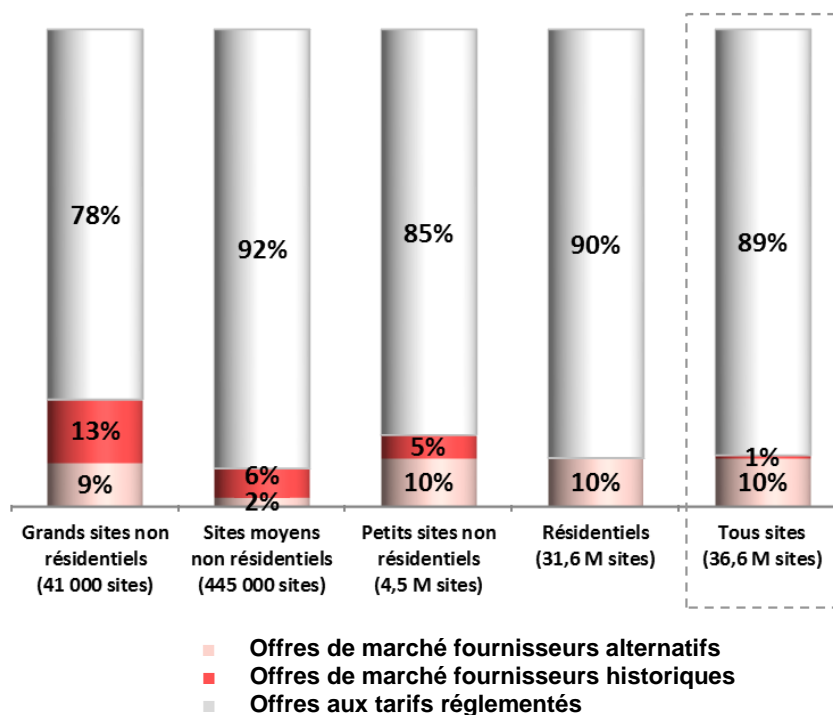


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2015, 3 923 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 3 661 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

1.3 Parts de marché au 31 mars 2015

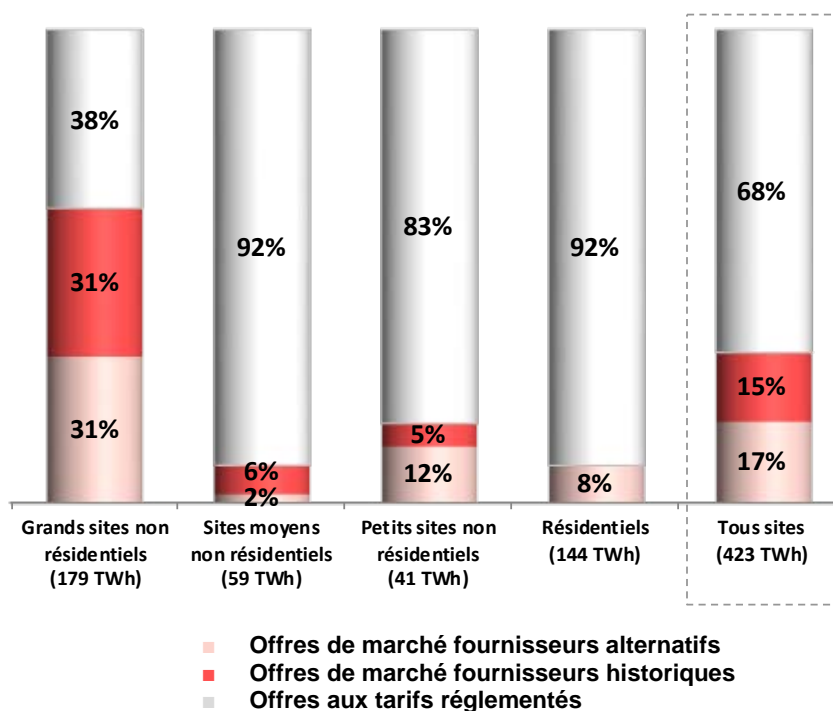
Figure 4 Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2015



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2015, environ 11 % des sites sont en offre de marché, dont 10 % auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 Répartition des consommations par type d'offre au 31 mars 2015

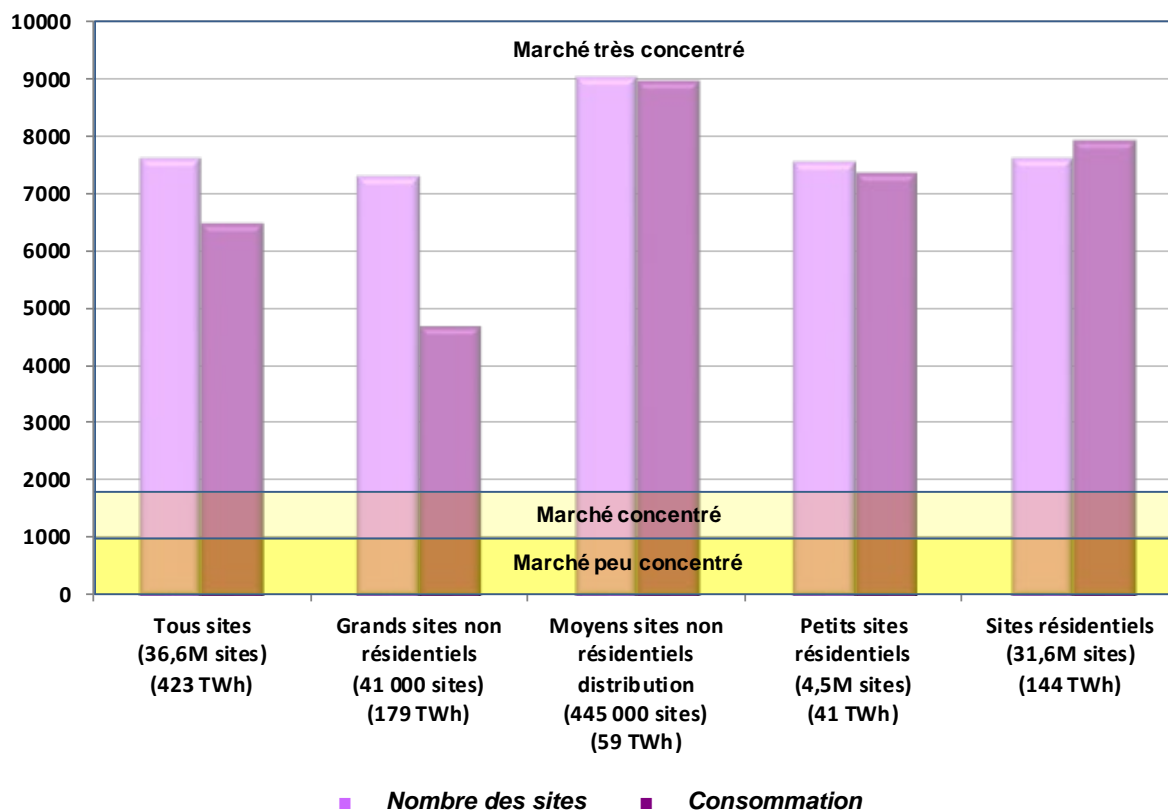


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

1.4 Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)³ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2015.

Figure 6 Indice HHI par segment de marché



Source : GRD, RTE – Analyse : CRE

³ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

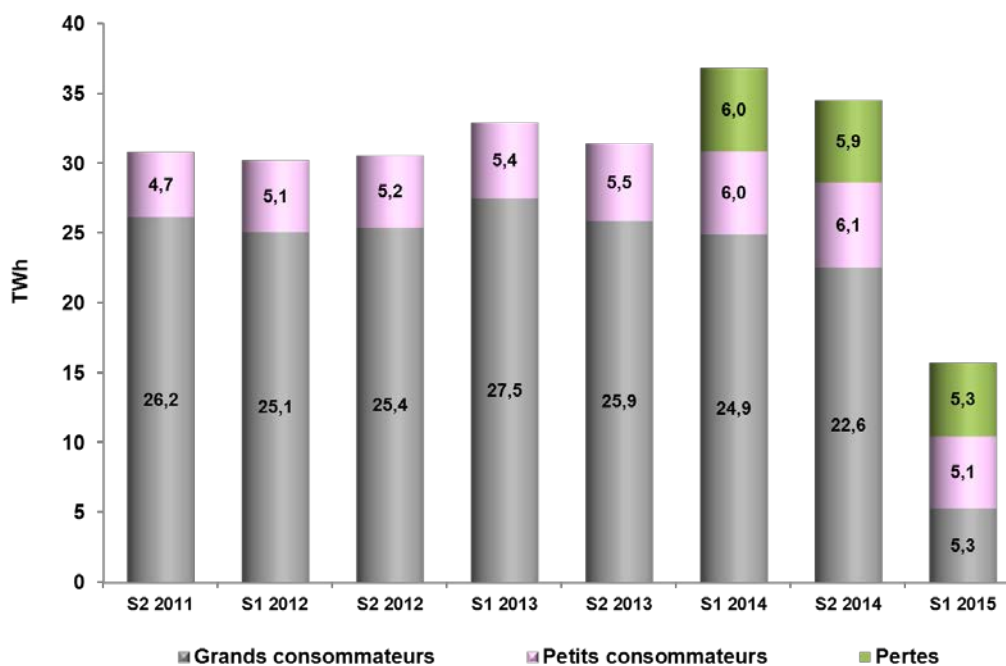
Étant données les spécificités des marchés de l'électricité et du gaz, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas de l'électricité, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

1.5 Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé.

Figure 7 Quantité d'ARENH livrée par semestre - par type de consommateur -



















Source : CRE

Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs ayant signé un accord-cadre avec Electricité de France :

<http://www.cre.fr/media/fichiers/marches/liste-des-fournisseurs-ayant-signé-un-accord-cadre-avec-electricite-de-france>

1.6 Fournisseurs d'électricité actifs au 31 mars 2015

Tableau 3 Liste des fournisseurs nationaux enregistrés sur le site energie-info⁴ et actifs⁵ au 31 mars 2015



Fournisseur, Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites Résidentiels
Fournisseurs alternatifs⁶ d'électricité					
Alpiq		●			
Alterna		●	●	●	●
Axpo		●			
Direct Énergie	 	●	●	●	●
Edenkia		●			
E.ON Energie		●	●		
Enalp		●	●		
Enel France		●	●		
Enercoop		●	●	●	●
Energem		●	●	●	●
Enovos		●			
GDF Suez	 	●	●	●	●
GEG Source d'Energies		●	●	●	
Iberdrola		●	●		

⁴ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs.

⁵ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

⁶ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif.

Lampiris				•	•
Lucia		•	•	•	•
Planète OUI				•	•
Proxelia		•	•	•	•
Sélia		•	•	•	•
Vattenfall		•	•		

Fournisseurs historiques⁷ d'électricité

EDF		•	•	•	•
-----	---	---	---	---	---

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

La table recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr⁸;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
 - avoir au moins un site en contrat unique ;
 - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
 - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

Au 31 mars 2015, environ 160 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution⁹). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

⁷ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur historique.

⁸ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet www.energie-info.fr est développé par la CRE et le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la DGCCRF et la DGEC.

⁹ Voir le glossaire pour la définition d'une entreprise locale de distribution.

Analyse en dynamique : Premier trimestre 2015

1.7 Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 4 Ventes brutes sur le trimestre écoulé

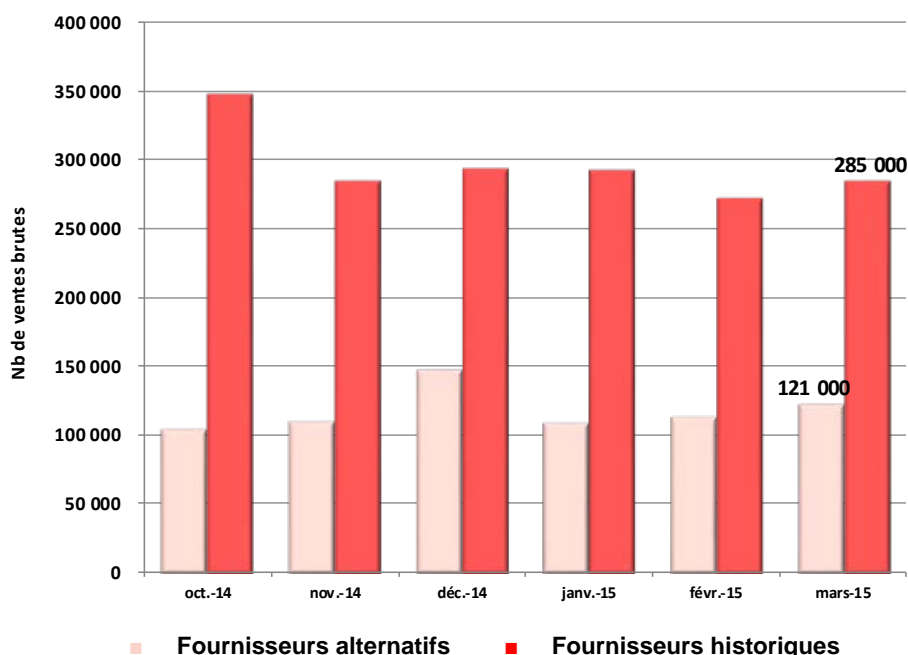
AU COURS DU TRIMESTRE (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2015	T4 2014	T1 2015	T4 2014
Ventes brutes totales	1 074 000	1 177 000	117 000	109 000
fournisseurs historiques	760 000	843 000	89 000	83 000
fournisseurs alternatifs	314 000	334 000	28 000	26 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	29,2 %	28,4 %	23,9 %	23,9 %

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

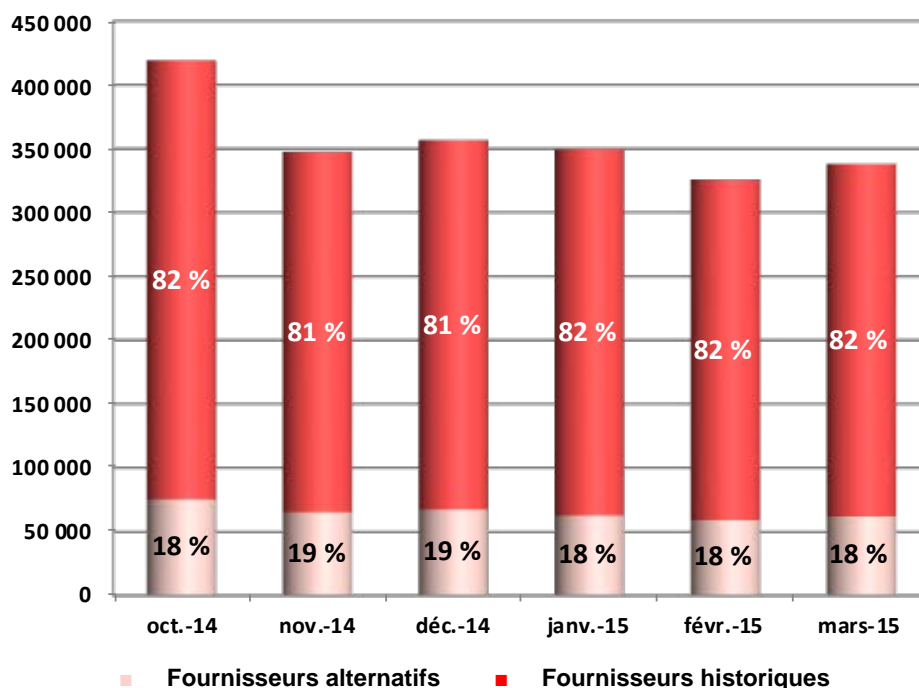
1.8 Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 8 Ventes brutes totales mensuelles



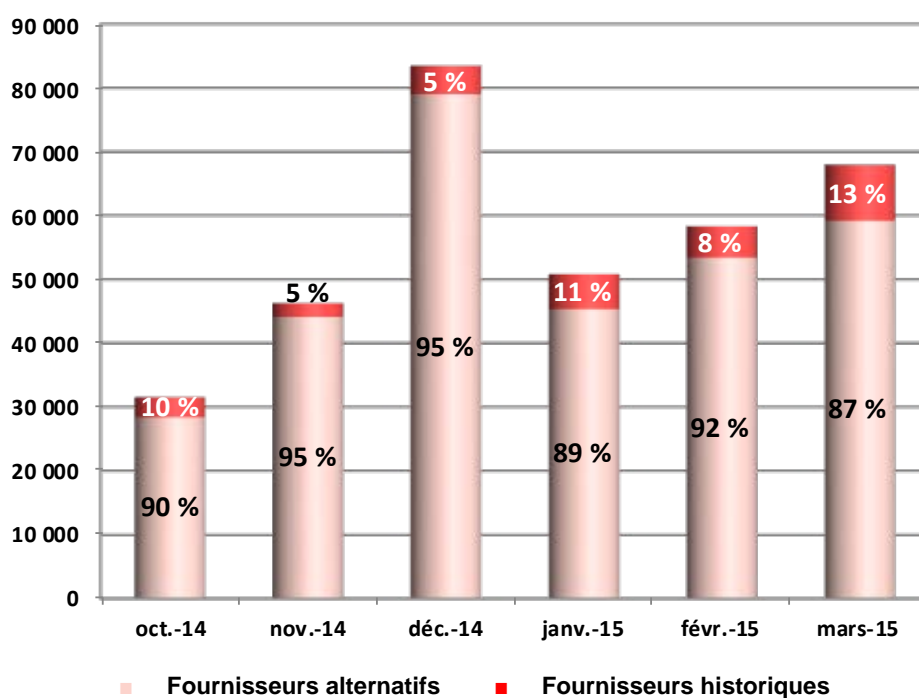
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 9 Répartition mises en services par type de fournisseur



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 10 Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

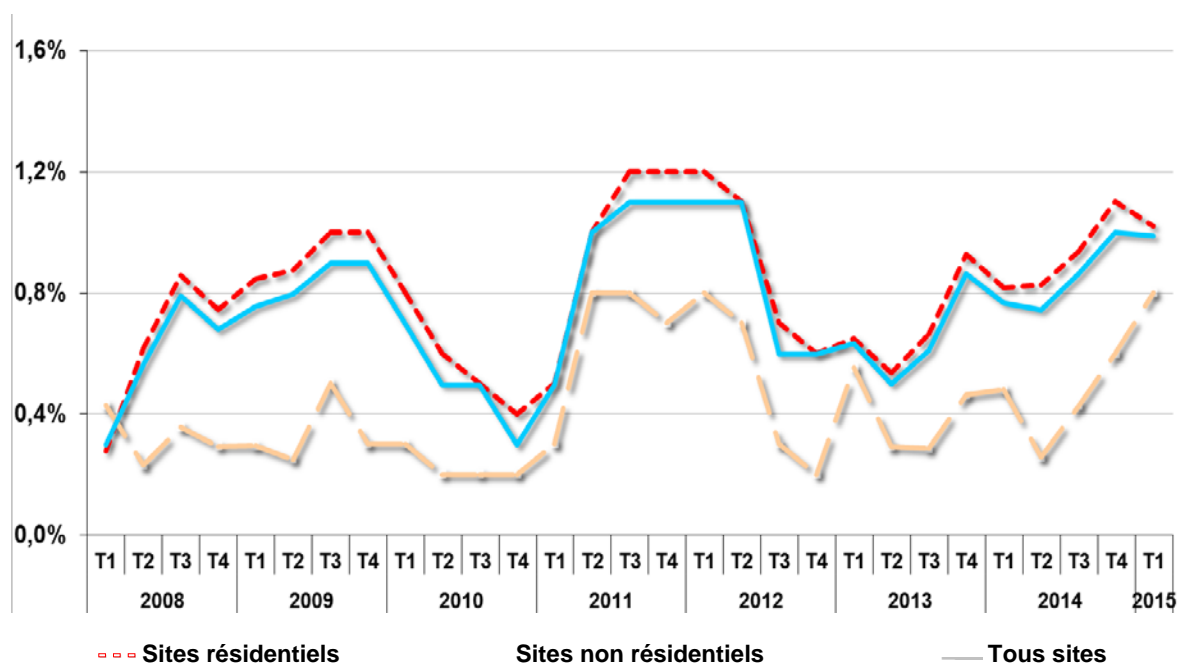
1.9 Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

D'après la définition de l'EREG, le changement de fournisseur est défini comme l'action par laquelle un consommateur change de fournisseur. Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

La méthode de calcul du taux de switch établie par l'EREG est la suivante :

- Somme sur une période (typiquement un trimestre)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - chez les fournisseurs alternatifs
 - chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 11 Évolution du taux de switch par segment de clientèle



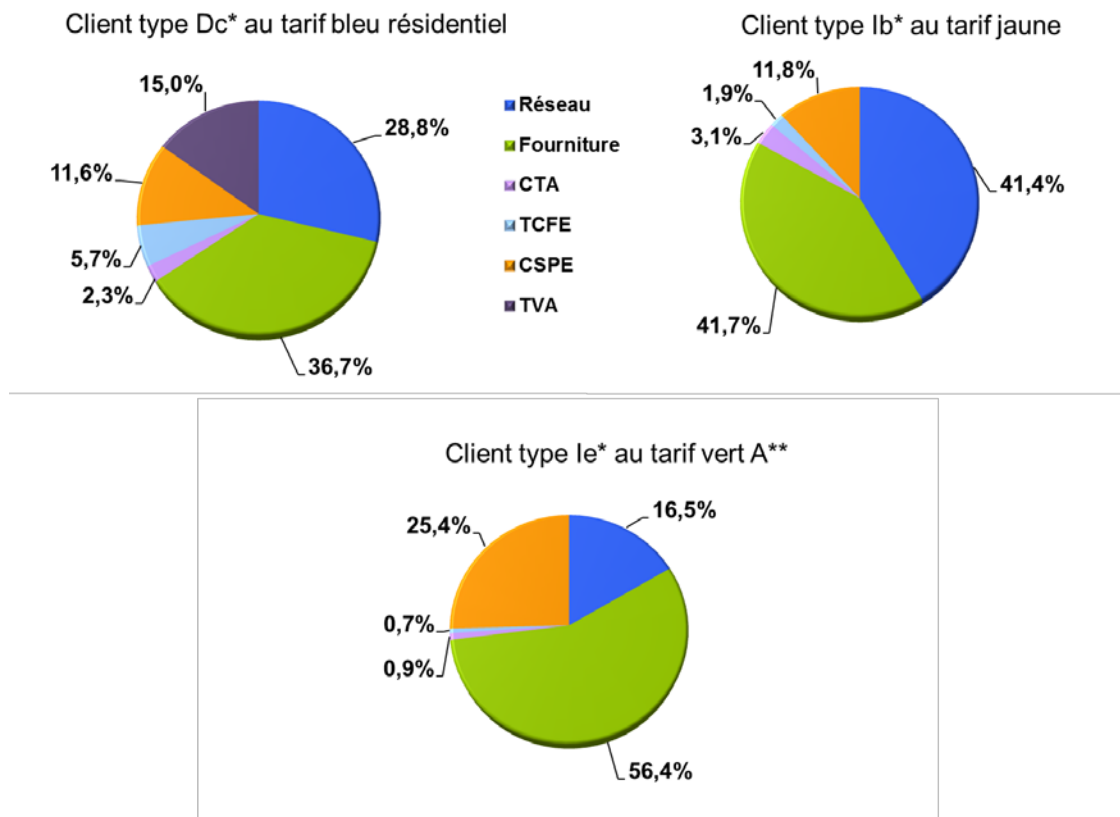
Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du Premier trimestre 2015, 1,0 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

1.10 Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente au 31 mars 2015



Source : Analyse CRE

* Selon la définition de client type d'Eurostat :

Dc : client résidentiel consommation entre 2500 et 5000 KWh

Ib : client industriel consommation entre 20- 500 MWh

Ie : client industriel consommation entre 20 000 et 70 000 MWh

** Note : Pour les tarifs jaunes et les tarifs verts A, la TVA ne figure pas parmi les postes de coûts couverts par la facture car les clients à ces tarifs bénéficient généralement d'une exonération de TVA. Les clients au tarif vert A sont reliés au réseau de distribution.

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 4 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur au 31 mars 2015.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

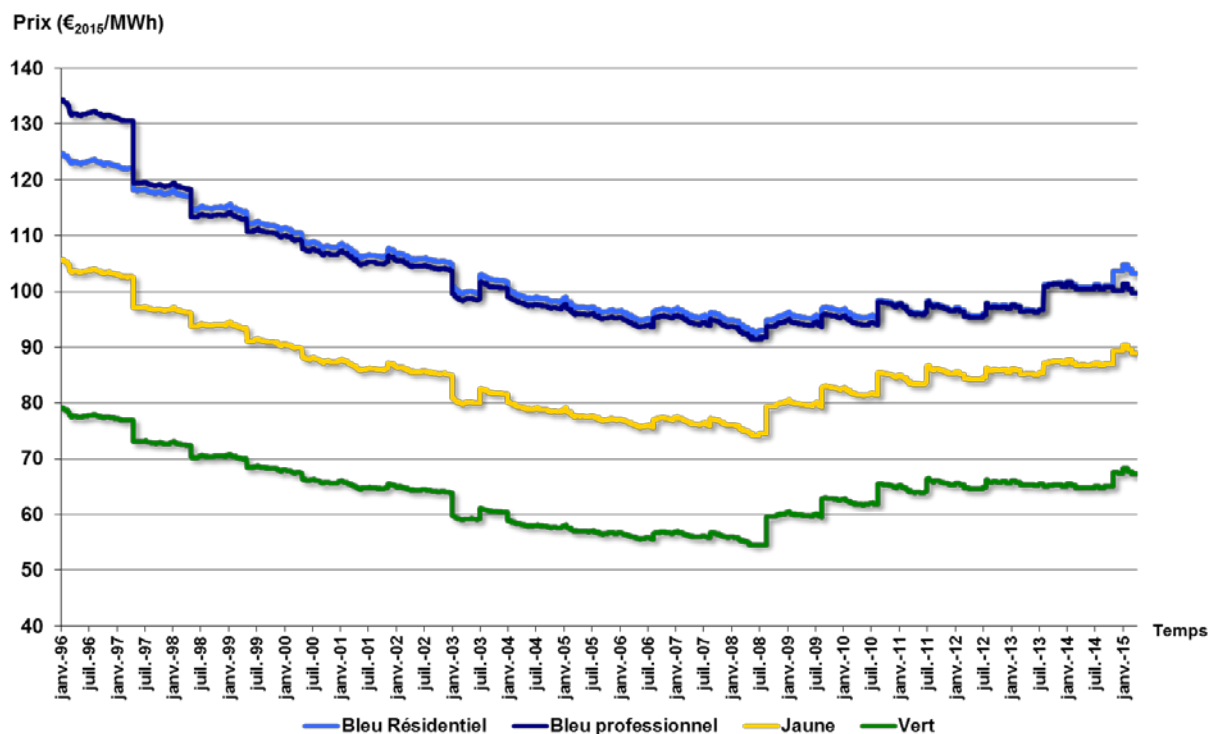
CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement qui permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TCFE : Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité. Les TCFE sont définies par chaque commune et chaque département. Elles sont prises égales ici à la valeur maximale réglementairement prévue.

CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité permettant de compenser les opérateurs supportant des charges de service public de l'électricité et à financer le budget du Médiateur National de l'Énergie.

1.11 Evolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 12 Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2015



Source : Analyse CRE

Tableau 5 Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs Bleus résidentiels	Tarifs Bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
16 août 2008	+ 2,0 %		+ 6,0 %	+ 8,0 %
15 août 2009 *	+ 1,9 %		+ 4,0 %	+ 5,0 %
15 août 2010 *	+ 3,0 %	+ 4,0 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+ 1,7%		+ 3,2%	+ 3,2 %
23 juillet 2012	+ 2,0 %		+ 2,0 %	+ 2,0 %
1 ^{er} août 2013 *	+ 5,0 %		+ 2,7 %	+ 0,0 %
1 ^{er} novembre 2014 *	+ 2,5 %	- 0,7 %	+ 2,5 %	+ 3,7 %
*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure.				

Source : Analyse CRE

1.12 Evolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 kWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 kWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA¹⁰.

Figure 13 Evolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6kVA

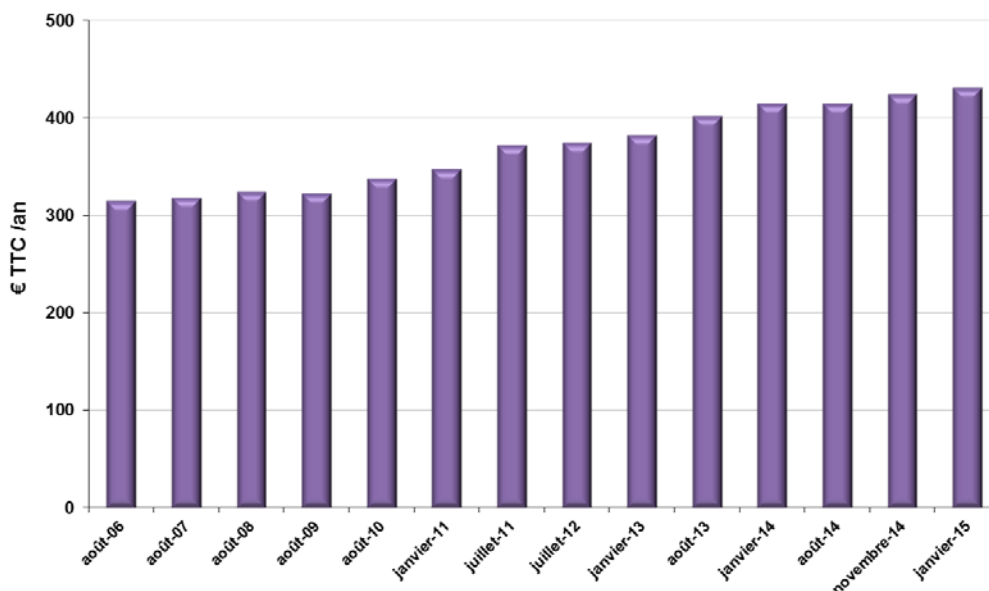
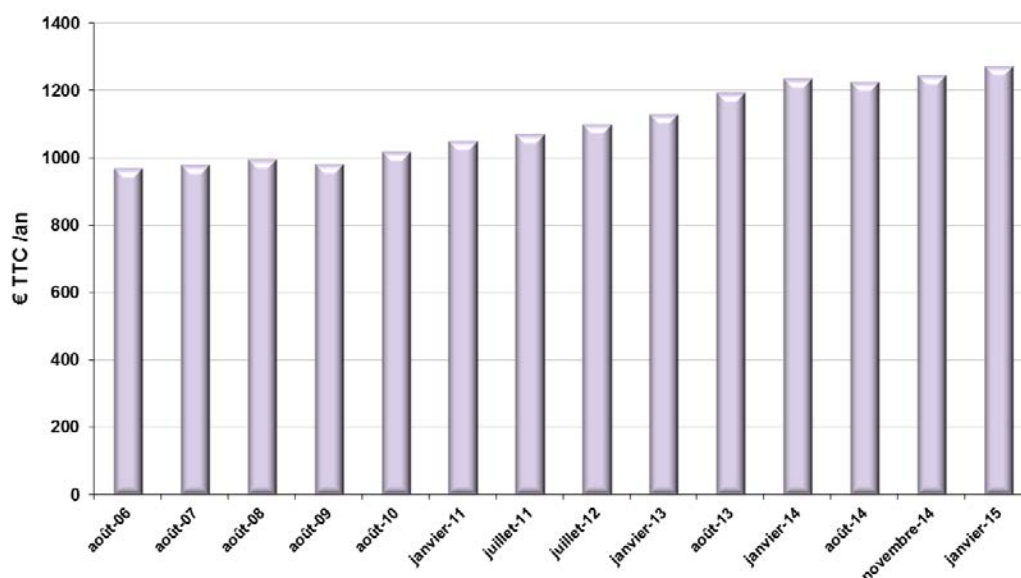


Figure 14 Evolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9kVA



Source : CRE

¹⁰ Depuis le 1er trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

1.13 Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché, soit à prix indexé sur les tarifs réglementés de vente, soit à prix fixe indépendant des tarifs réglementés de vente (dont le prix est fixé pour une durée d'au moins un an ici).

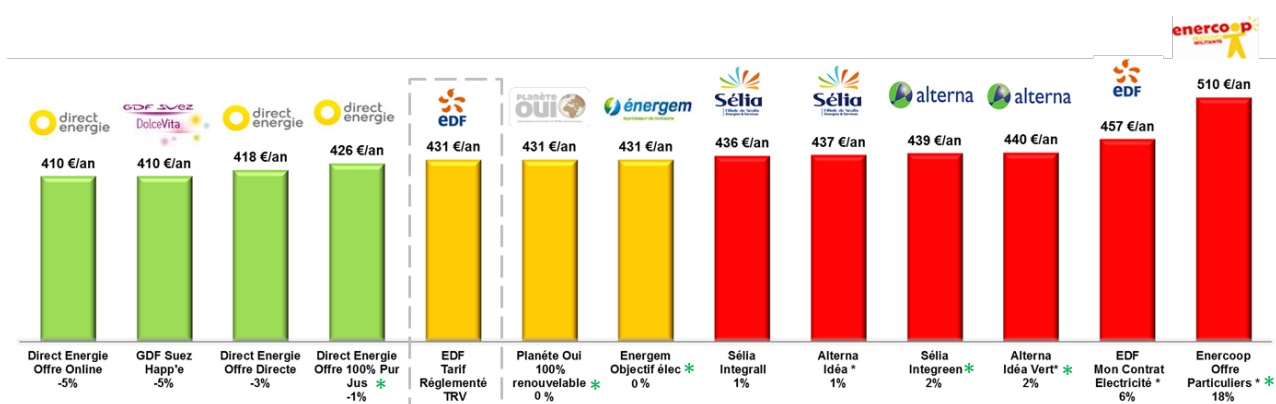
Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 mars 2015 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes », dont la totalité de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables, sont signalées par un astérisque vert

Figure 15 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type Base



Source: Comparateur d'offres énergie-info

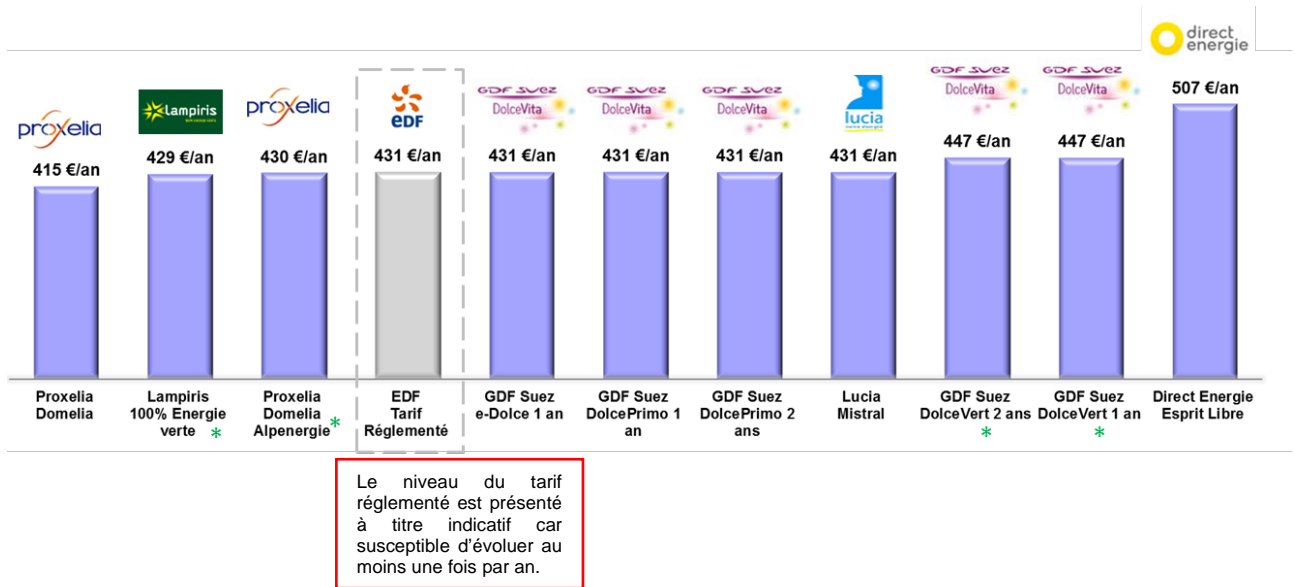
Exemple de lecture : L'offre « Directe » proposée par Direct Energie au 31 mars 2015 est 3 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 16 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type HP/HC



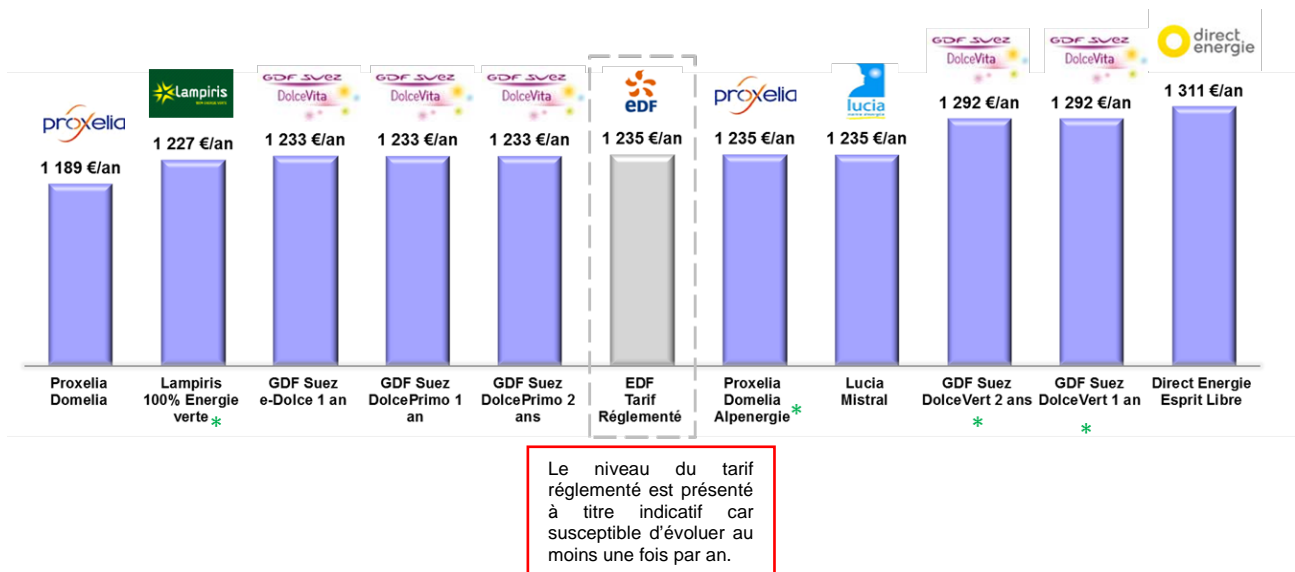
Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 17 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type Base



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 18 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type HP/HC

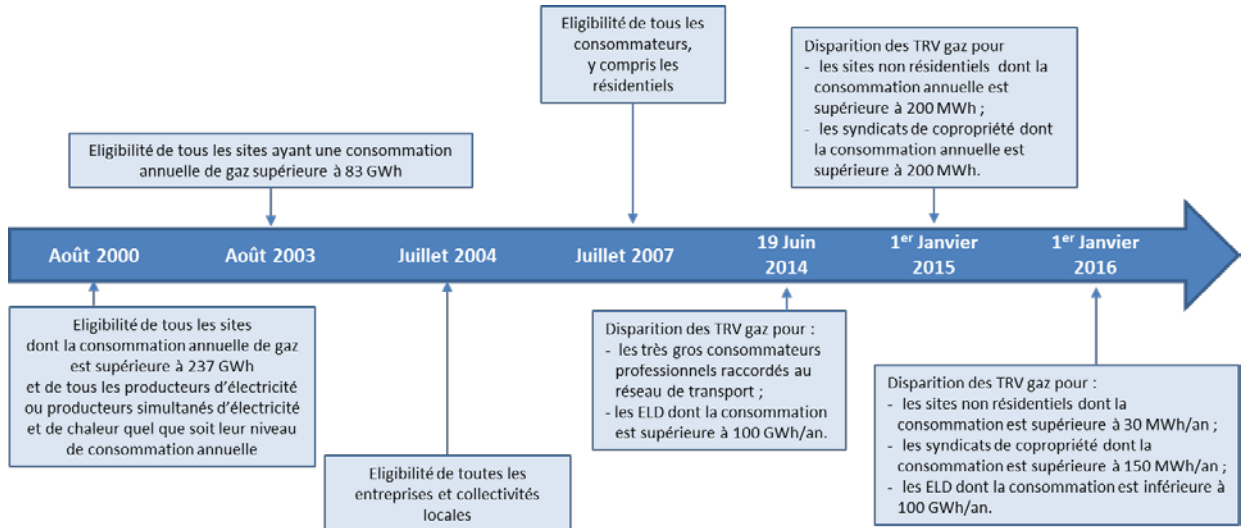


Source: Comparateur d'offres énergie-info

Le marché de détail du gaz

Introduction

L'ouverture du marché français du gaz¹¹ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 mars 2015, 11,4 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 454 TWh¹².

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GrDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (GDF Suez, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

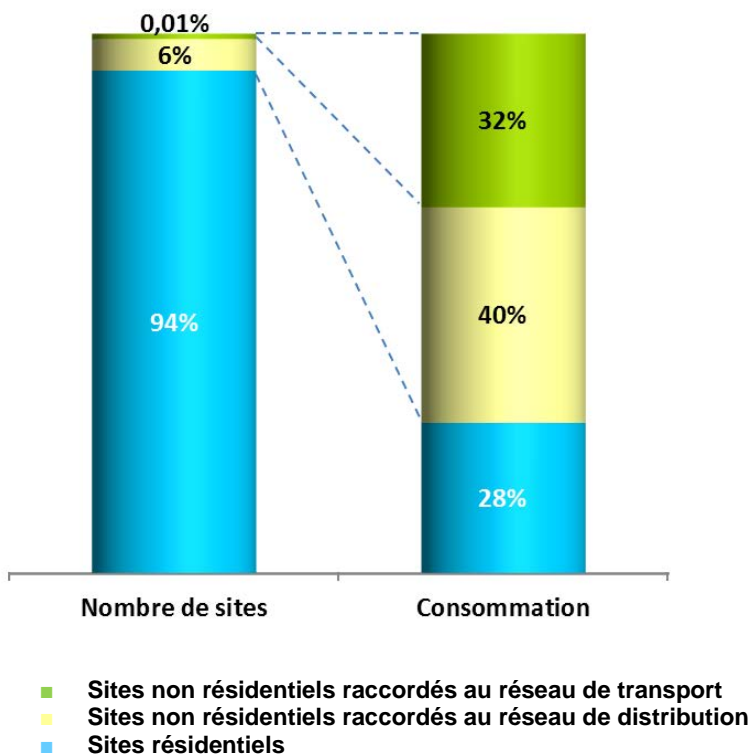
Les offres transitoires sont des offres de marché. Les sites non résidentiels ayant basculé automatiquement vers un contrat en offre transitoire au 1^{er} janvier 2015, à la suite de la fin de leur éligibilité aux tarifs réglementés de vente de gaz (clients dont la consommation annuelle est supérieure à 200 MWh/an), sont considérés comme des sites en offres de marché chez un fournisseur historique dans l'ensemble de l'observatoire des marchés de détail.

¹¹ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

¹² Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 451 TWh de consommation annualisée.

Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 19 Typologie des sites



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- **Sites non résidentiels transport** : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- **Sites non résidentiels distribution** : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- **Sites résidentiels** : sites de consommation des clients particuliers.

Etat des lieux au 31 mars 2015

1.14 Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Nombre total de sites	10 635 000	10 620 000	668 000	669 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	3 748 000	3 451 000	474 000	400 000
• fournisseurs historiques	1 874 000	1 675 000	255 000	195 000
• fournisseurs alternatifs	1 874 000	1 776 000	220 000	205 000
Sites au tarif réglementé	6 887 000	7 169 000	193 000	269 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	17,6 %	16,7 %	32,9 %	30,6 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 7 Synthèse en consommation annualisée

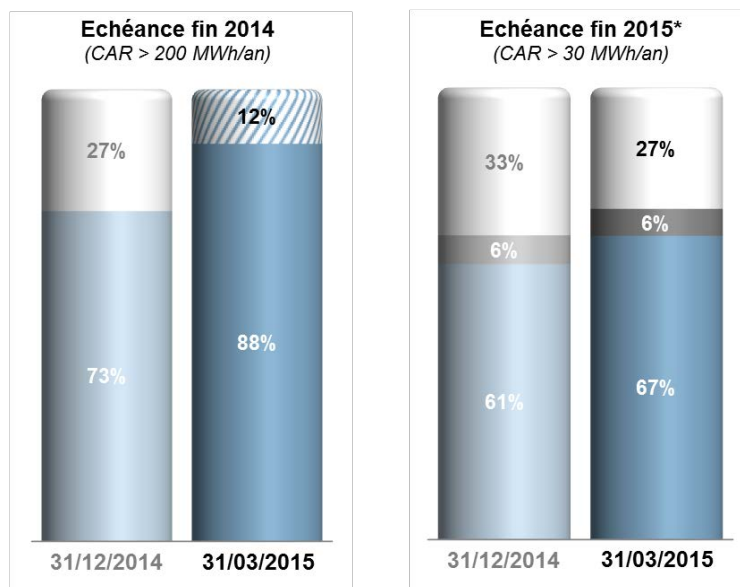
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Consommation totale de sites	125,7 TWh	125,3 TWh	325,2 TWh	341,2 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	42,9 TWh	39,2 TWh	316,4 TWh	305,7 TWh
• fournisseurs historiques	20,3 TWh	17,9 TWh	130 TWh	120,9 TWh
• fournisseurs alternatifs	22,6 TWh	21,3 TWh	186,4 TWh	184,8 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	82,9 TWh	86,1 TWh	8,8 TWh	35,5 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	18,0 %	17,0 %	57,3 %	54,2 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

1.15 Focus sur les échéances de fin d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente

Figure 20 Evolution de la répartition des sites non résidentiels par type d'offre, selon les échéances de disparition des tarifs réglementés de vente (sur le réseau GRDF)



- Sites aux tarifs réglementés concernés par la suppression au 1^{er} janvier 2015 ou 2016
- Copropriétés aux TRV non concernées par la fin des TRV (CAR < 150 MWh/an)
- Sites en offres de marché (y compris les copropriétés avec CAR < 150 MWh)
- ▨ Sites en offre transitoire

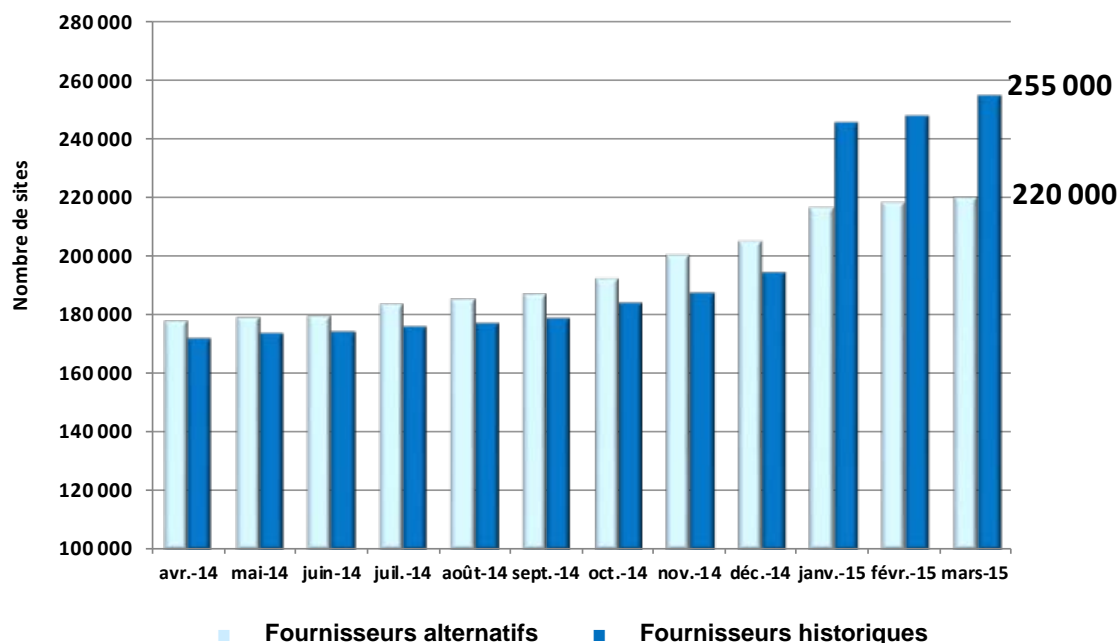
*Sauf pour les copropriétés dont la consommation annuelle de référence (CAR) est inférieure à 150 MWh/an, non concernées par la suppression des tarifs réglementés de vente.

Sources : GRDF, GDF Suez – Analyse : CRE

Exemple de lecture : Au 31 mars 2015, 12 % des sites concernés par la suppression des TRV au 1^{er} janvier 2015 disposent encore d'un contrat en offre transitoire.

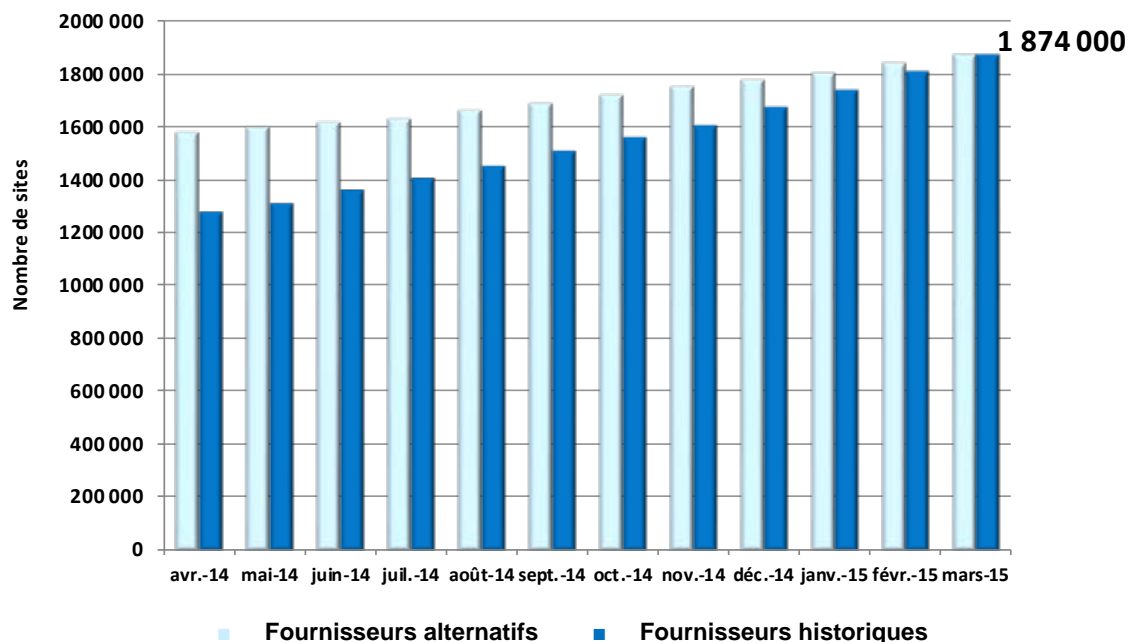
1.16 Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 21 Nombre de sites en offre de marché
- Sites non résidentiels -



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 22 Nombre de sites en offre de marché
- Sites résidentiels -

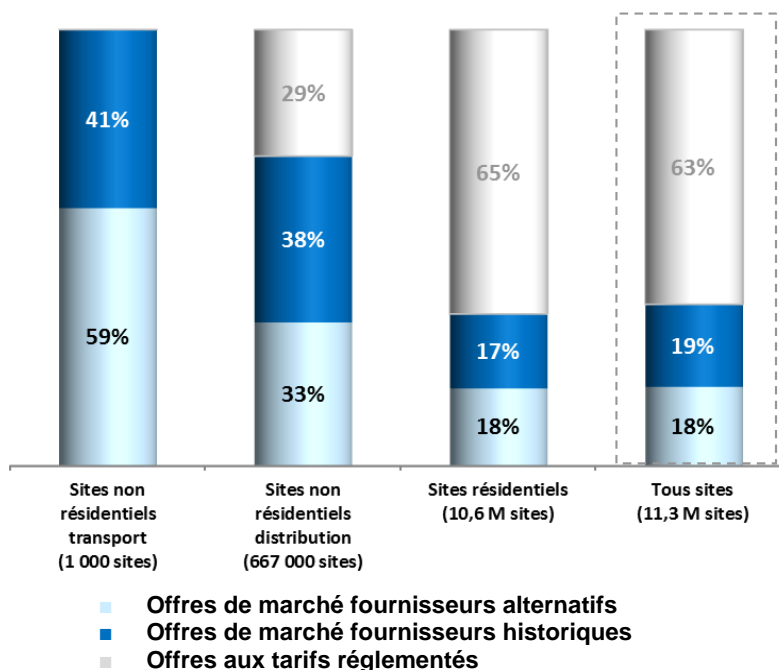


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2015, 4 222 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 2 094 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

1.17 Parts de marché au 31 mars 2015

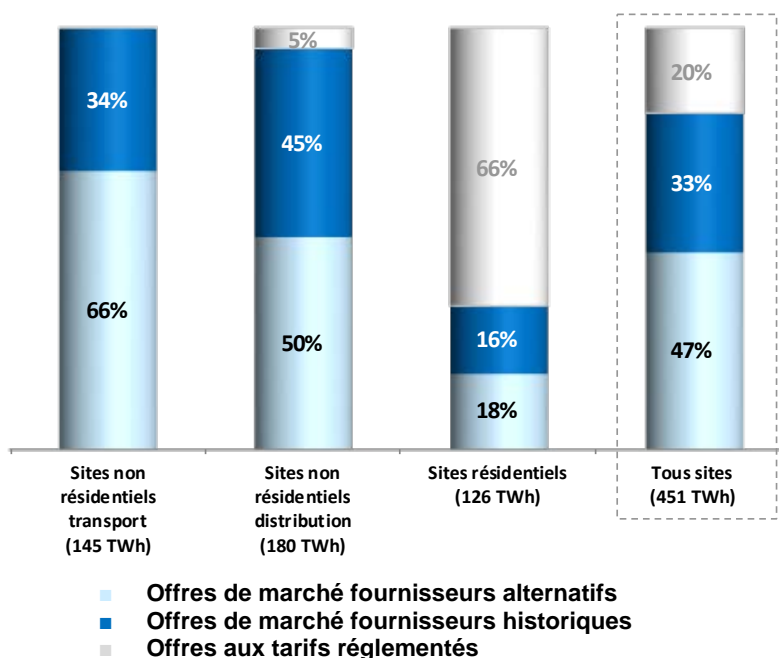
Figure 23 Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2015



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2015, environ 37 % des sites sont en offre de marché, dont 18 % auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 24 Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2015



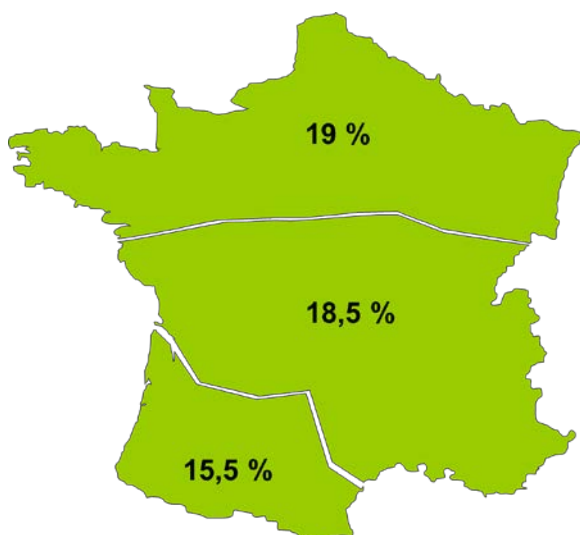
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2015, 80 % de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 47 % auprès d'un fournisseur alternatif.

1.18 Analyse par zone géographique

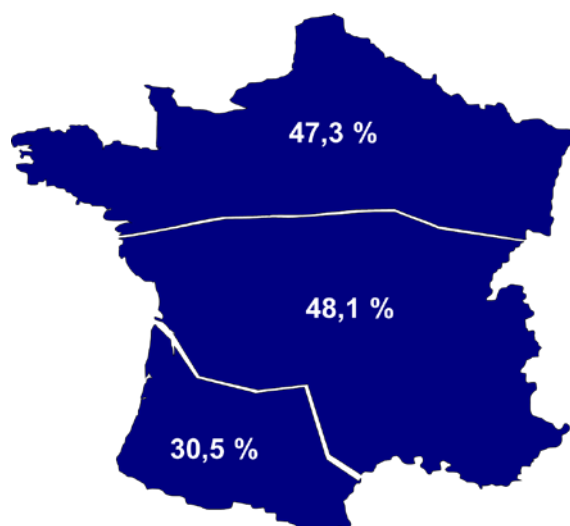
Figure 25 Parts de marché des fournisseurs alternatifs par zone d'équilibrage¹³
au 31 mars 2015

– en nombre de sites –



■ Part de marché < 10%
■ Part de marché comprise entre 10 et 20%
■ Part de marché > 20%

– en consommation annualisée –



■ Part de marché < 20%
■ Part de marché comprise entre 20 et 30%
■ Part de marché > 30%

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

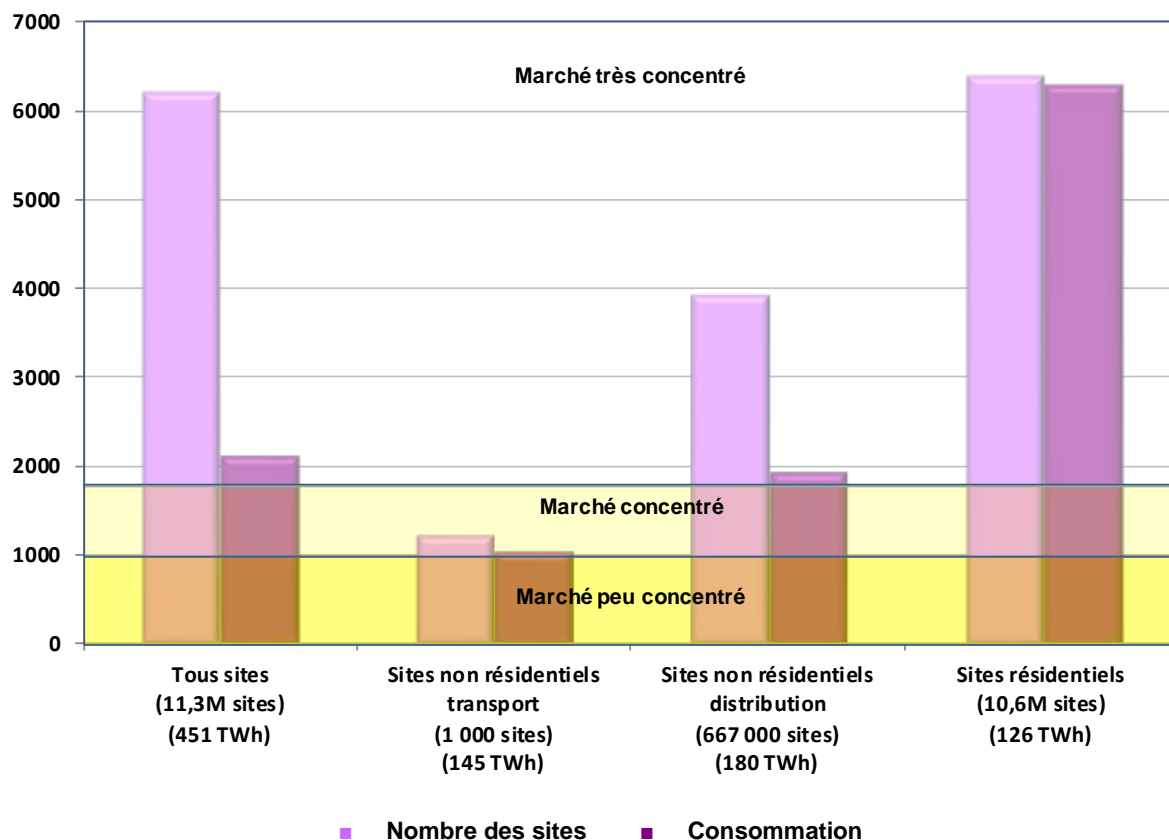
Exemple de lecture : Au 31 mars 2015, dans la zone Nord, 19 % des sites et 47,3 % de la consommation sont approvisionnés par un fournisseur alternatif.

¹³ Voir glossaire en fin de document pour la définition des zones d'équilibrage.

1.19 Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹⁴ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle.

Figure 26 Indice HHI par segment de marché






















Source : Analyses CRE

¹⁴ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

Étant données les spécificités des marchés de l'électricité et du gaz, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas du gaz, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

1.20 Fournisseurs de gaz naturel actifs au 31 mars 2015

Tableau 8 Liste des fournisseurs nationaux enregistrés sur le site energie-info¹⁵ et actifs¹⁶

Fournisseur, Marque(s) commerciale(s)	Sites non résidentiels transport	Sites non résidentiels distribution	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs¹⁷ de gaz naturel			
Alpiq		•	•
Alterna			•
Antargaz			•
Axpo		•	•
Direct Energie	 		•
E.ON Energie		•	•
EDF		•	•
Endesa Energia		•	•
eni		•	•
Enovos		•	•
Gas Natural Fenosa		•	•
Gaz Européen		•	•
Gazprom Energy		•	•
GEG Source d'Energies		•	•
Iberdrola		•	•
Lampiris			•
NATGAS France		•	•
PICOTY			•

¹⁵ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 30 mars 2015.

¹⁶ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

¹⁷ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif et d'un fournisseur historique.

Sévia			•	
Vattenfall			•	

Fournisseurs historiques¹⁸ de gaz naturel

Gaz de Bordeaux		•	•	
GDF Suez		•	•	•
Total Energie Gaz		•	•	

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

La table recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr¹⁹
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel²⁰ ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

Près de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 22 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution²¹) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

¹⁸ Voir le glossaire pour la définition d'un fournisseur alternatif et d'un fournisseur historique.

¹⁹ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet energie-info.fr est développé par la CRE et le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la DGCCRF et la DGEC.

²⁰ Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

²¹ Voir le glossaire pour la définition d'une entreprise locale de distribution.

Analyse en dynamique : Premier trimestre 2015

1.21 Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 9 Ventes brutes sur le trimestre écoulé

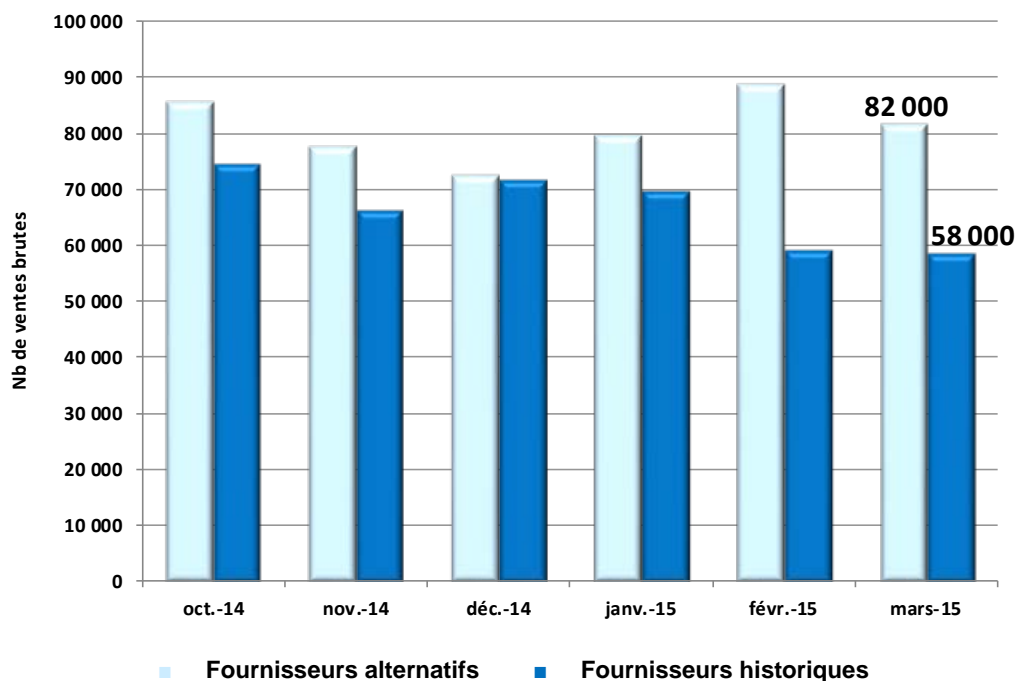
AU COURS DU TRIMESTRE (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2015	T4 2014	T1 2015	T4 2014
Ventes brutes totales	388 000	402 000	48 000	45 000
fournisseurs historiques	166 000	195 000	21 000	17 000
fournisseurs alternatifs	222 000	207 000	27 000	28 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	57,2 %	51,6 %	56,2 %	61,7 %

Sources : GRDF – Analyse : CRE

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

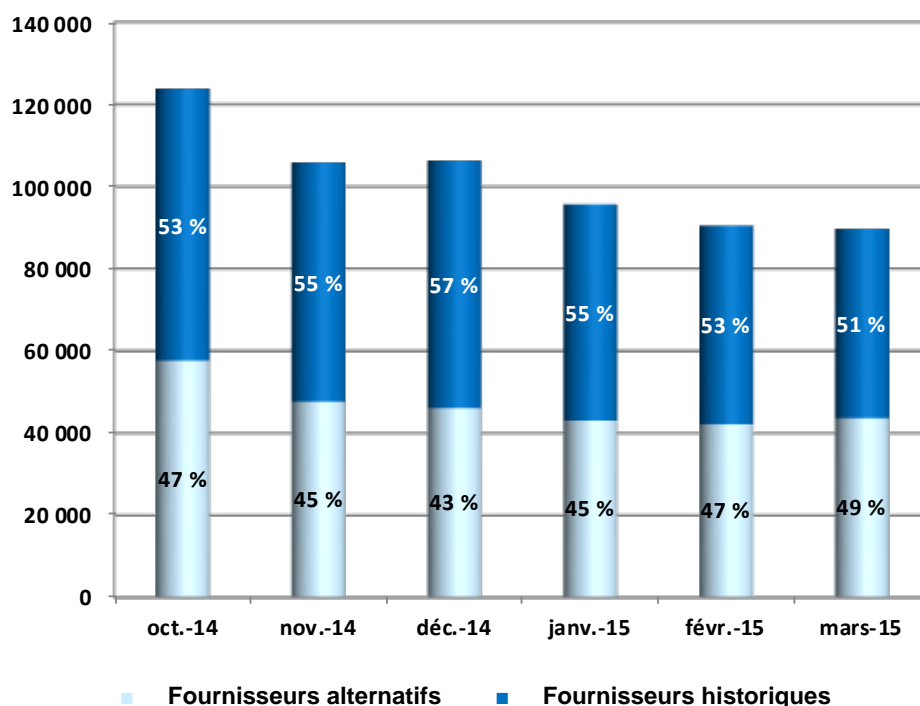
1.22 Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 27 Ventes brutes totales mensuelles



Sources : GRDF – Analyse : CRE

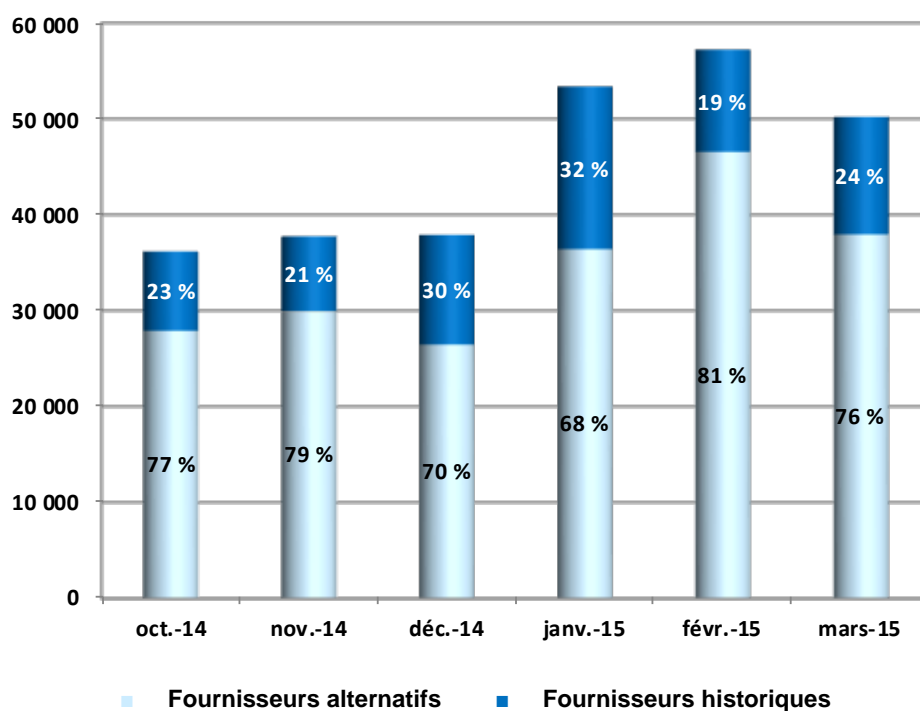
Figure 28 Evolution du nombre de mises en service par mois



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : Au cours du premier trimestre 2015, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 47 % des 276 000 mises en service effectuées.

Figure 29 Evolution du nombre de changements de fournisseur par mois



Sources : GRDF – Analyse : CRE

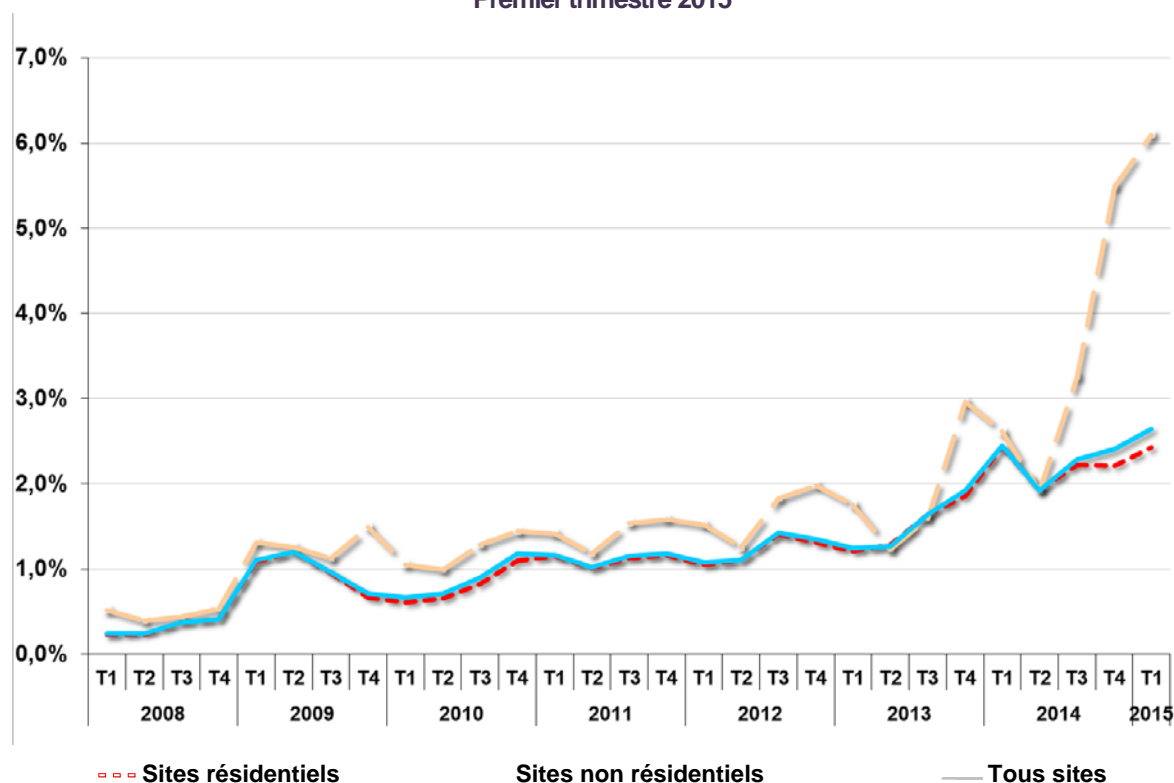
1.23 Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un *switch* est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de *switch* est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le **taux de switch** est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

La méthode de calcul du taux de switch est la suivante :

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - o Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - o Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 30 Évolution du taux de switch par segment de clientèle entre le premier trimestre 2008 et le Premier trimestre 2015



Sources : GRDF – Analyse : CRE

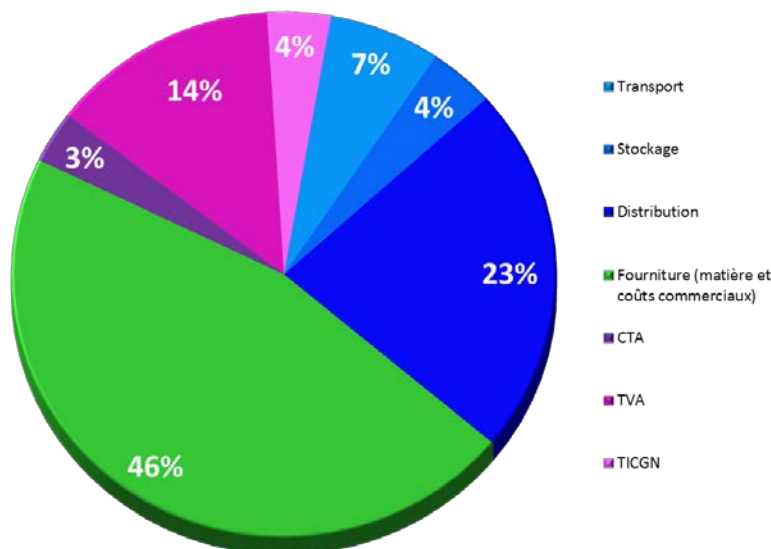
Exemple de lecture : au cours du Premier trimestre 2015, 2,4 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

1.24 Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de GDF Suez au 31 mars 2015

Figure 31 Client moyen en distribution publique



Transport, stockage et distribution : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation supportés par GDF Suez.

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TVA : la Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

- 5,5 % sur la part fixe (y compris la CTA) ;
- 20,0 % sur la part proportionnelle.

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération).

CTSS : la Contribution au Tarif Spécial de Solidarité permet de financer le tarif spécial de solidarité et son montant est fixé par arrêté après avis de la CRE. Cette contribution est incluse dans la composante fourniture.

Contribution biométhane : elle permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel et son montant est fixé par arrêté après avis de la CRE. Cette contribution est incluse dans la composante fourniture.

1.25 Evolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF Suez en euros constants 2013 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique. Entre janvier 2008 et mars 2015, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 10,7 € en euros constants.

Figure 21 Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF Suez hors taxes en euros constants 2013

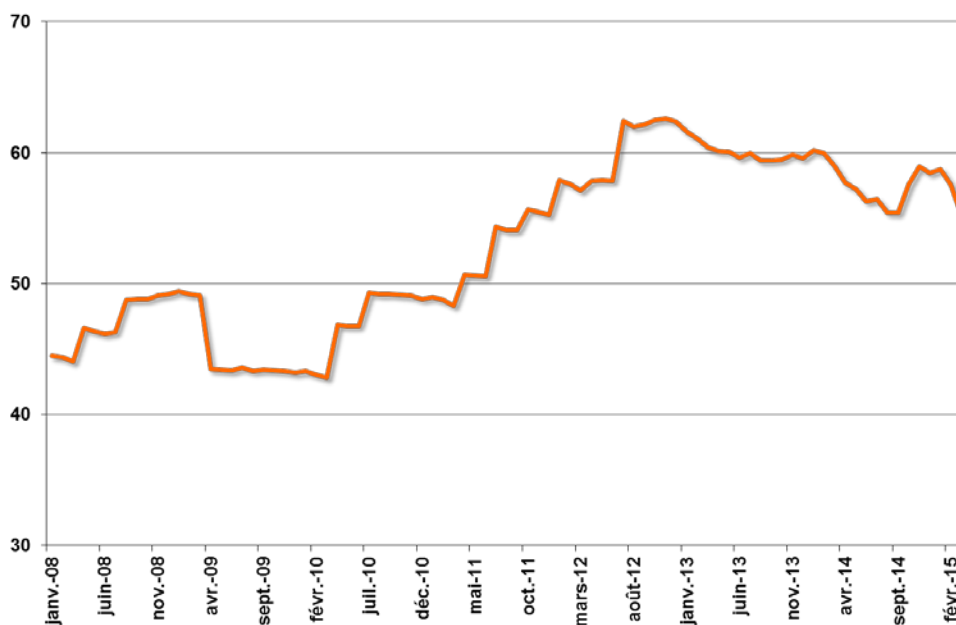


Tableau 10 Evolution tarif réglementé de vente de gaz naturel de GDF Suez en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique
janv-08	+ 4,3%
avr-08	+ 6,3%
août-08	+ 5,3%
avr-09	- 11,3%
avr-10	+ 9,7%
juil-10	+ 5,1%
avr-11	+ 5,2%
juil-11	+ 7,1%
oct-11	+ 3,2%
janv-12	+4,4%
avr-12	+1,5%
juil-12	+7,3%
oct-12	+0,8%
jan-13	-1,8%
fév-13	-0,5%
mar-13	-0,3%
avr-13	-0,6%
juin-13	-0,6%
juil-13	+0,2%
août-13	-0,5%
sept-13	-0,2%
nov-13	+0,6%
déc-13	-0,1%
jan-14	+0,4%
fév-14	+0,2%
mar-14	-1,2%
avr-14	-2,1%
mai-14	-0,8%
juin-14	-1,7%
juil-14	-0,1%
aoû-14	-1,3%
sep-14	-0,4%
oct-14	+3,9%
nov-14	+2,3%
déc-14	-0,8%
jan-15	-0,6%
fév-15	-1,3%
mar-15	-3,5%

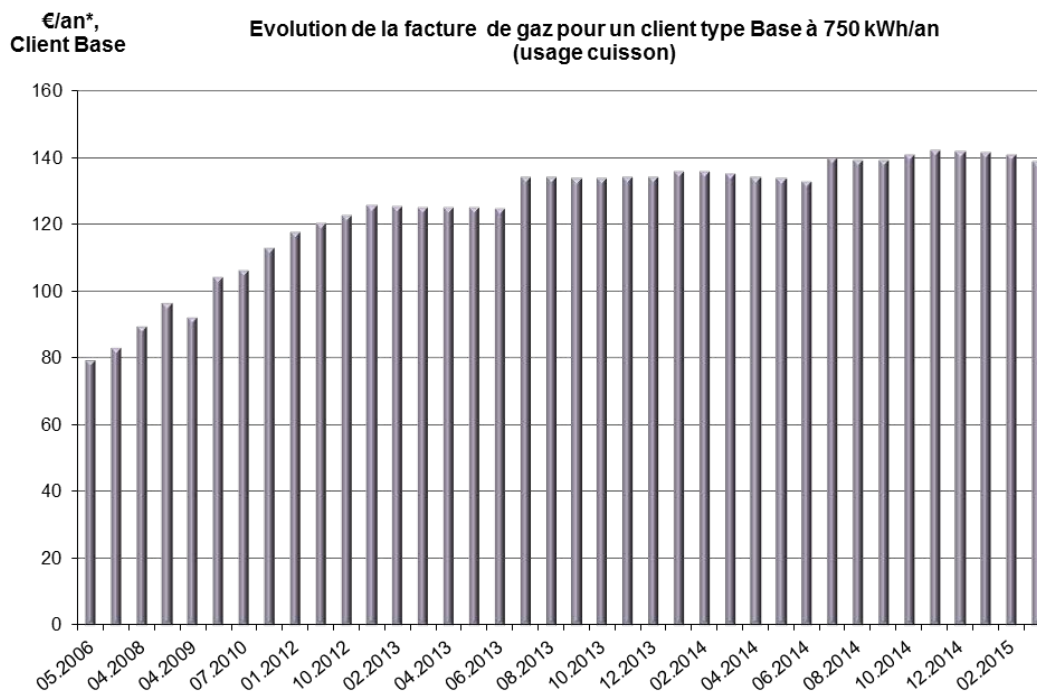
1.26 Evolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour deux clients type : un client type au tarif Base de GDF Suez avec une

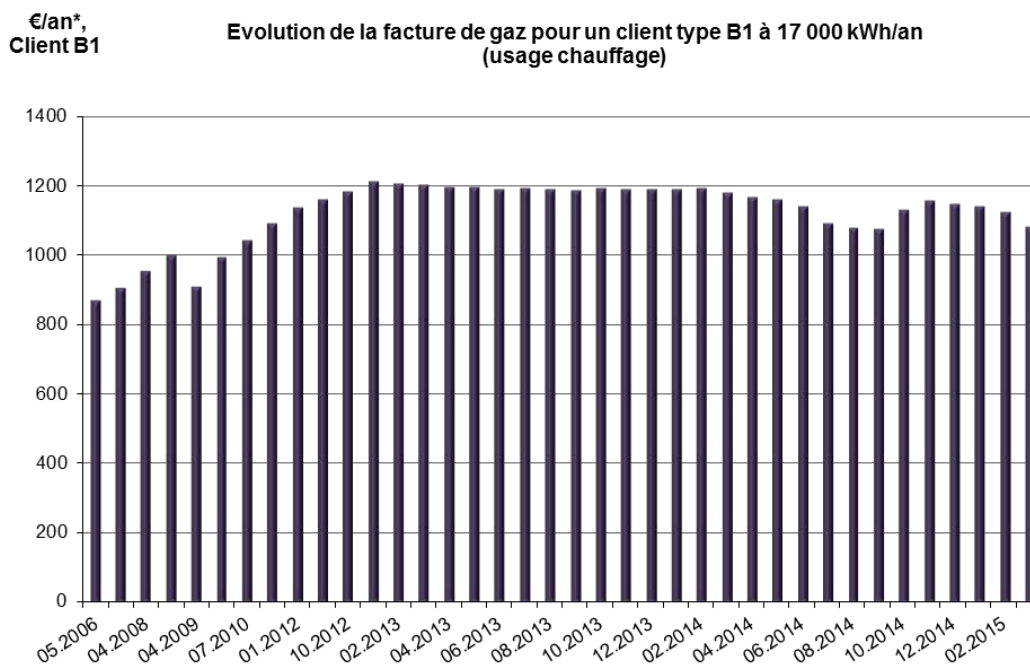
consommation annuelle de 750 kWh (usage cuisson), et un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 17 000 kWh (usage chauffage).

La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA et la TVA.

Figure 32 Evolution de la facture de gaz pour un client type Base (usage cuisson) et un client B1 (usage chauffage)



* N'intègre pas la CTSS, la TICGN et la contribution biométhane qui apparaissent par ailleurs sur la facture.



* N'intègre pas la CTSS, la TICGN et la contribution biométhane qui apparaissent par ailleurs sur la facture.

1.27 Comparaison des offres au 31 mars 2015

Deux offres existent sur le marché :

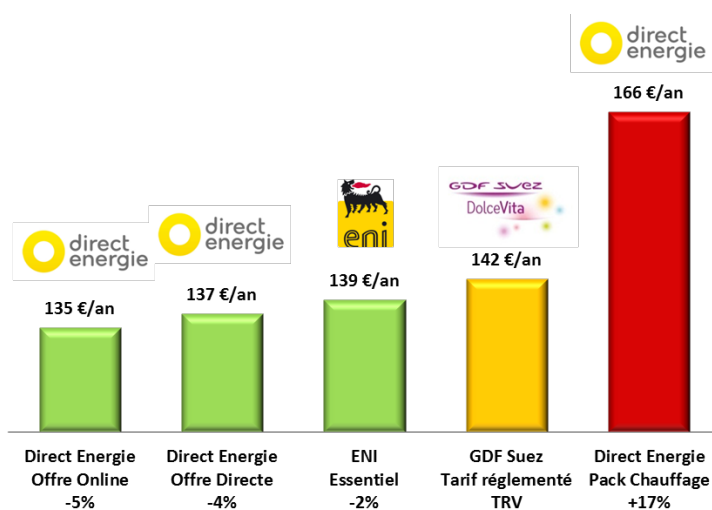
- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché, soit à prix indexé sur les tarifs réglementés de vente, soit à prix fixe indépendant des tarifs réglementés de vente (dont le prix est fixé pour une durée d'au moins un an ici).

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 31 mars 2015 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client-type « Cuisine » avec une consommation de 750 kWh/an ;
- un client-type « Chauffage » avec une consommation de 17 000 kWh/an.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

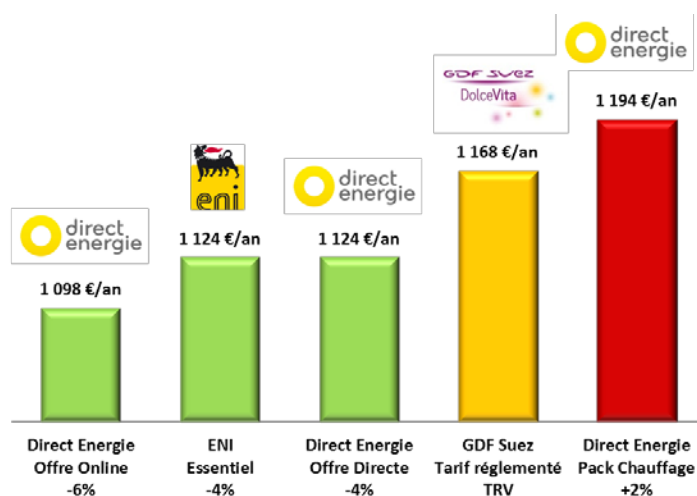
Figure 23 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type « Cuisine »



Source: Comparateur d'offres energie-info

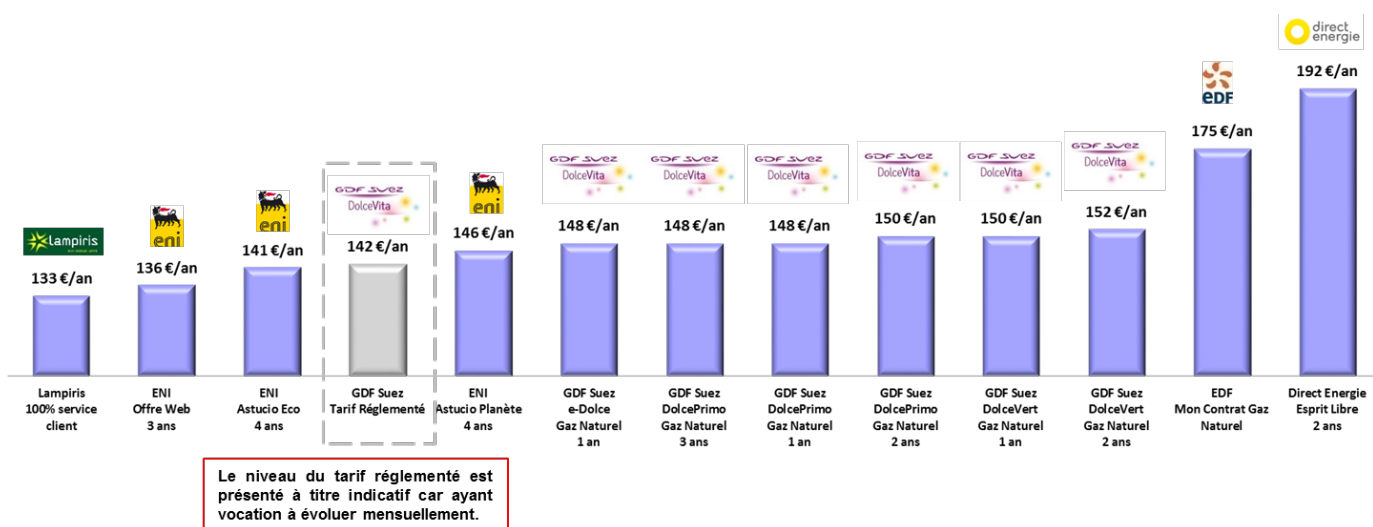
Exemple de lecture : L'offre « Directe » proposée par Direct Energie au 31 mars 2015 est 4% inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 24 Comparaison des offres à prix indexé sur le tarif réglementé de vente pour un client type « Chauffage »



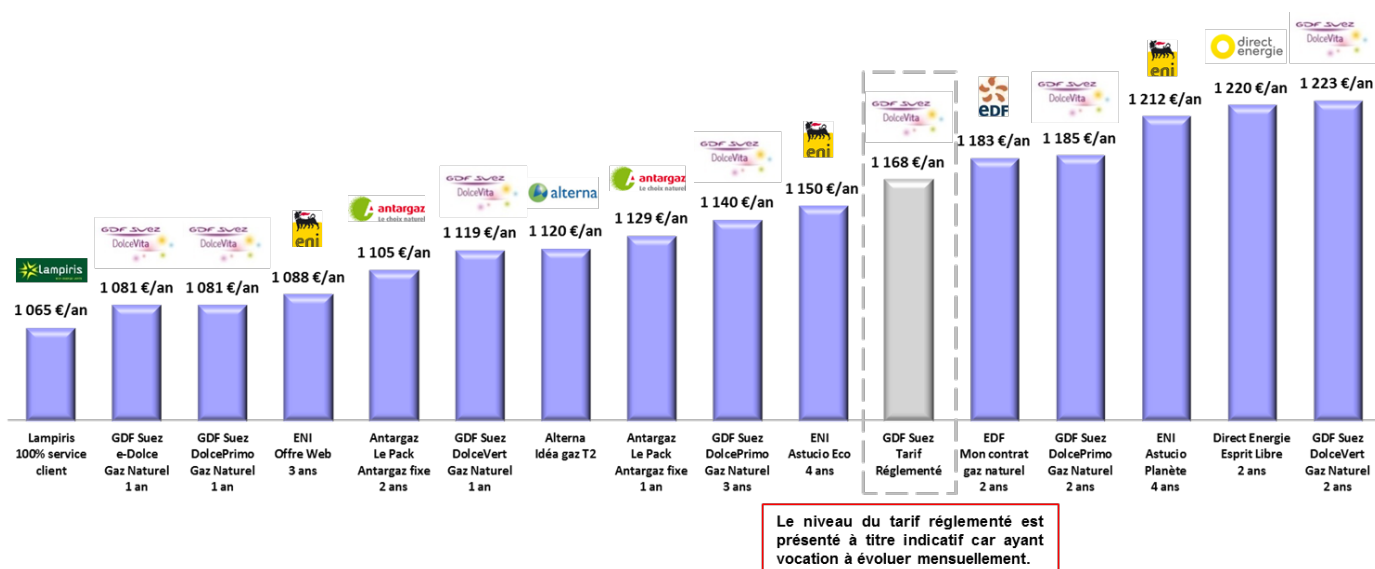
Source: Comparateur d'offres energie-info

Figure 25 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type « Cuisine »



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 Comparaison des offres à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Glossaire

Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- **Mise en service sur un nouveau site** : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- **Mise en service sur un site existant** : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Equilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- **Petits sites non résidentiels** : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent GDF Suez, Total Energie Gaz, et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation relevée en 2007 et, pour les sites multifournisseurs, la part de la consommation affectée à chaque fournisseur s'effectue au prorata des capacités de transport souscrites.

La consommation annualisée des sites distribution est la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour au 1er avril 2008.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

Zone Nord-B/Nord-H : la zone d'équilibrage Nord-B est alimentée en gaz-B, qui provient essentiellement des Pays-Bas et qui se distingue par sa teneur plus élevée en azote (B pour "Bas pouvoir calorifique"). La zone d'équilibrage Nord-H est alimentée en gaz-H, qui est identique au gaz distribué sur le reste du territoire et qualifié de gaz-H pour "Haut pouvoir calorifique". Contractuellement, les anciennes zones Nord H et Nord B ont fusionné au 1er avril 2013.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

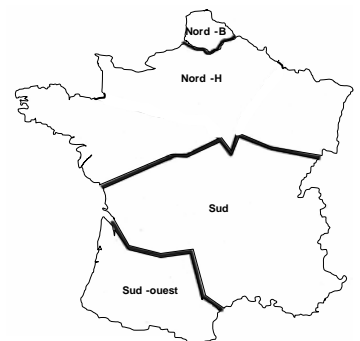


Table des figures

FIGURE 1 TYPOLOGIE DES SITES	5
FIGURE 2 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES NON RESIDENTIELS –	7
FIGURE 3 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES RESIDENTIELS –	7
FIGURE 4 REPARTITION DES SITES PAR TYPE D’OFFRE AU 31 MARS 2015	8
FIGURE 5 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR TYPE D’OFFRE AU 31 MARS 2015.....	8
FIGURE 6 INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	9
FIGURE 7 QUANTITE D’ARENH LIVREE PAR SEMESTRE - PAR TYPE DE CONSOMMATEUR -	10
FIGURE 8 VENTES BRUTES TOTALES MENSUELLES.....	13
FIGURE 9 REPARTITION MISES EN SERVICES PAR TYPE DE FOURNISSEUR	14
FIGURE 10 REPARTITION DES CHANGEMENTS DE FOURNISSEUR PAR TYPE DE FOURNISSEUR.....	14
FIGURE 11 ÉVOLUTION DU TAUX DE SWITCH PAR SEGMENT DE CLIENTELE	15
FIGURE 12 HISTORIQUE DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D’ELECTRICITE HORS TAXES EN EUROS CONSTANTS 2015	17
FIGURE 13 ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE D’ELECTRICITE POUR UN CLIENT MOYEN AU TARIF BASE 6kVA	18
FIGURE 14 ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE D’ELECTRICITE POUR UN CLIENT MOYEN AU TARIF HP/HC 9kVA	18
FIGURE 15 COMPARAISON DES OFFRES A PRIX INDEXE SUR LE TARIF REGLEMENTE DE VENTE POUR UN CLIENT TYPE BASE	19
FIGURE 16 COMPARAISON DES OFFRES A PRIX INDEXE SUR LE TARIF REGLEMENTE DE VENTE POUR UN CLIENT TYPE HP/HC.....	19
FIGURE 17 COMPARAISON DES OFFRES A PRIX FIXE POUR UN CLIENT TYPE BASE	20
FIGURE 18 COMPARAISON DES OFFRES A PRIX FIXE POUR UN CLIENT TYPE HP/HC	20
FIGURE 19 TYPOLOGIE DES SITES	22
FIGURE 24 ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DES SITES NON RESIDENTIELS PAR TYPE D’OFFRE, SELON LES ECHEANCES DE DISPARITION DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE (SUR LE RESEAU GRDF)	24
FIGURE 20 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES NON RESIDENTIELS -	25
FIGURE 21 NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ - SITES RESIDENTIELS -	25
FIGURE 22 REPARTITION DES SITES PAR TYPE D’OFFRE AU 31 MARS 2015	26
FIGURE 23 REPARTITION DES CONSOMMATIONS ANNUALISEES PAR TYPE D’OFFRE AU 31 MARS 2015	26
FIGURE 24 PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS PAR ZONE D’EQUILIBRAGE AU 31 MARS 2015.....	27
FIGURE 25 INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	28
FIGURE 26 VENTES BRUTES TOTALES MENSUELLES.....	31
FIGURE 27 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MISES EN SERVICE PAR MOIS	32
FIGURE 28 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHANGEMENTS DE FOURNISSEUR PAR MOIS	32
FIGURE 29 ÉVOLUTION DU TAUX DE SWITCH PAR SEGMENT DE CLIENTELE ENTRE LE PREMIER TRIMESTRE 2008 ET LE PREMIER TRIMESTRE 2015	33
FIGURE 30 CLIENT MOYEN EN DISTRIBUTION PUBLIQUE	34
FIGURE 31 ÉVOLUTION DE LA FACTURE DE GAZ POUR UN CLIENT TYPE BASE (USAGE CUISSON) ET UN CLIENT B1 (USAGE CHAUFFAGE).....	37

Table des tableaux

TABLEAU 1 - SYNTHÈSE EN NOMBRE DE SITES	6
TABLEAU 2 - SYNTHÈSE EN CONSOMMATION ANNUALISÉE.....	6
TABLEAU 3 LISTE DES FOURNISSEURS NATIONAUX ENREGISTRÉS SUR LE SITE ENERGIE-INFO ET ACTIFS AU 31 MARS 2015	11
TABLEAU 4 VENTES BRUTES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	13
TABLEAU 5 HISTORIQUE DES ÉVOLUTIONS MOYENNES DU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR COULEUR	17
TABLEAU 6 SYNTHÈSE EN NOMBRE DE SITES	23
TABLEAU 7 SYNTHÈSE EN CONSOMMATION ANNUALISÉE.....	23
TABLEAU 8 LISTE DES FOURNISSEURS NATIONAUX ENREGISTRÉS SUR LE SITE ENERGIE-INFO ET ACTIFS.....	29
TABLEAU 9 VENTES BRUTES SUR LE TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	31
TABLEAU 10 ÉVOLUTION TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE DE GAZ NATUREL DE GDF SUEZ EN DISTRIBUTION PUBLIQUE	36



15, rue Pasquier - 75379 Paris cedex 08 - France

Tél. : 33 (0)1 44 50 41 00

www.cre.fr